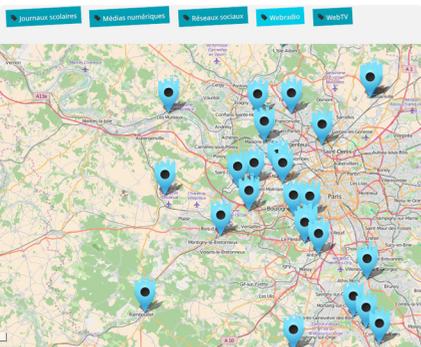


Recensement des médiAs scolaires et lycéens



Votre établissement a mis en place un journal, une webradio, une webTV ou tout autre média d'expression des élèves ?

Recensez-le !!!

Qui ?

Le directeur de publication

Comment ?

Via le formulaire du site EMI académique
<http://www.education-aux-medias.ac-versailles.fr/recensement-des-medias-scolaires-et-lyceens>

Fréquence ?

À chaque parution d'un nouveau numéro

Pourquoi ?

- Améliorer la visibilité de votre média
- Valoriser le travail des élèves et l'image de votre établissement
- Permettre à l'académie d'avoir un panorama des médias d'établissement
- Répondre à l'objectif national de mise en place d'un média par établissement